



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-050-2022-12

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

|  |         |
|--|---------|
| IDF-2022-12-16-00006 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP CA URSSAF IDF n° 3/2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France (2 pages) | Page 3  |
| IDF-2022-12-16-00007 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP CA CAF de Seine et Marne n° 3/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (2 pages)  | Page 6  |
| IDF-2022-12-16-00008 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP CA CAF de Seine Saint - Denis n°6/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (2 pages)  | Page 9  |
| IDF-2022-12-16-00005 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP Conseil CPAM de l'Essonne n°4/2022 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne (2 pages)  | Page 12 |

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-12-16-00006

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022  
ADP CA URSSAF IDF n° 3/2022 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de l'Union de Recouvrement  
des Cotisations de Sécurité Sociale et  
d'Allocations Familiales de la région Ile de  
France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif du 16 décembre 2022**  
**ADP CA URSSAF IDF n° 3/2022**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration de**  
**l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations**  
**Familiales de la région Ile de France**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 - ADP CA URSSAF IDF n° 1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu la proposition de candidature, émanant de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO) ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France:

**1° En tant que Représentant des assurés sociaux :**

*Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière:*

Suppléante :

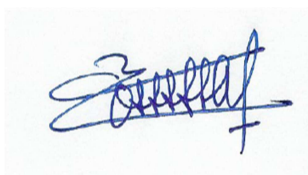
Mme DAMBRIN (Dolorès)

## Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait le 16 décembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

A blue ink signature of Théophile TOSSAVI, written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation

A blue ink signature of Théophile TOSSAVI, identical to the one on the left, written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-12-16-00007

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP  
CA CAF de Seine et Marne n° 3/2022 - portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de la Caisse d'Allocations  
Familiales de Seine et Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 - ADP CA CAF de Seine et Marne n° 3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CA CAF 77 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF 77 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentante des associations familiales:**

Sur demande de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

**Article 2**

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Suppléante :

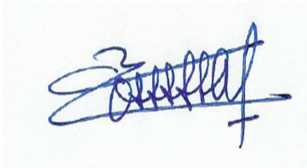
Mme DETOURBET (Catherine) en lieu et place de M. DANON (Jean-Jacques)

**Article 3**

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 16 décembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-12-16-00008

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP  
CA CAF de Seine - Saint - Denis n°6/2022  
-portant modification de la composition du  
conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de Seine-  
Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 - ADP CA CAF de Seine - Saint - Denis n°6/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CA CAF 93 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 mars 2022 - ADP CA CAF 93 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF 93 n°3/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF 93 n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'Arrêté modificatif du 17 novembre 2022 - ADP CA CAF de Seine - Saint - Denis n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union familiale des associations familiales ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentant des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union nationale des Associations Familiales (UNAF):*

Suppléante :

Mme TOURE (Yakalé)

**Article 2**

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 16 décembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-12-16-00005

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP  
Conseil CPAM de l'Essonne n°4/2022 portant  
modification de la composition du Conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de  
l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 - ADP Conseil CPAM de l'Essonne n°4/2022 - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de l'Essonne n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu l'arrêté modificatif du 11 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de l'Essonne n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne

Vu l'arrêté modificatif du 16 septembre 2022 - ADP Conseil CPAM de l'Essonne n°3/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne ;

Vu la proposition de candidature, émanant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne :

**1° En tant que Représentants des salariés :**

*Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière :*

Suppléant :

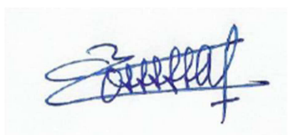
M. MALACRINO (Giuseppe)

## Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre -Val de Loire.

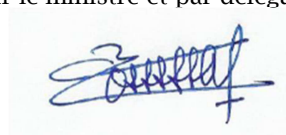
Fait le 16 décembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI